

seraient parus au profit de Tréser à dater du 1er janvier 1877.

Vu le rapport de M. l'ingénieur en chef des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, en date du 11 décembre 1876:

Art. 1er. — Le nouveau canal de Roubaix sera livré à l'exploitation à partir du 1er janvier 1877.

Art. 2. — Les bateaux venant de la Belgique pourront le parcourir depuis la frontière jusqu'à l'écluse de Wasquehal, avec un enfoncement de 1 m. 80.

Art. 3. — Provisoirement et jusqu'à l'achèvement des travaux d'approfondissement du vieux canal (versant de la Dedele) et d'amélioration de la Deule dans la traversée de Lille, les bateaux se dirigeant de l'intérieur de la France vers Roubaix ne pourront prendre qu'un enfoncement de 1 m. 50.

Art. 4. — A dater de la même époque, le canal, dans toute son étendue, sera administré par l'Etat, et les droits de navigation perçus au profit du Trésor seront réduits conformément au décret du 15 septembre 1876.

Art. 5. — M. l'ingénieur en chef des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais et M. le Directeur des Contributions indirectes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré dans le Recueil des Actes de la Préfecture, affiché dans les principales communes du département et publié dans les journaux de l'arrondissement de Lille.

Fait à Lille, le 12 décembre 1876.

Nous avons eu le regret d'apprendre, hier, la mort de l'un de nos grands manufacturiers, de l'un de nos concitoyens les plus estimés, M. Louis Cordonnier, chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 décembre 1876, rendu sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du commerce, ont été nommés :

Président du conseil de Prud'hommes de Tourcoing, M. Bernard-Cuvillier (Louis), fileur de coton, ancien membre de ce conseil.

Vice-président du même conseil, M. Delmas-Lelong (Auguste), fabricant de tissus, ancien membre de ce conseil.

Les obsèques de M. Louis Cornaille de Cambrai ont eu lieu, hier matin.

Parmi les nombreux invités qui suivirent le convoi, on remarquait M. le sénateur Corne et M. le député Desmoutiers.

Depuis quelques mois, il circule dans certaines parties de la France, et à Paris surtout, un grand nombre de pièces d'argent étrangères provenant du Brésil et des républiques de l'Amérique du Sud.

Ces pièces, bien qu'elles aient le même poids et la même dimension que la pièce de 5 francs, n'ont pas cours légal en France; elles sont, en conséquence, absolument refusées par les caisses du Trésor et celles de la Banque.

Le public doit donc être prévenu que s'il accepte ces monnaies, ce ne peut être qu'à ces risques et périls.

Il convient de rappeler que les seules monnaies d'argent étrangères qui soient admises dans les caisses publiques et à la Banque de France, sont les monnaies belges, grecques, italiennes et Suisses.

Dans notre numéro du 13 décembre, nous avons relaté un accident arrivé à un jeune fils de M. Lemette-Droulez, de Tourcoing, accident qui détermina la mort.

Nous avons dit que l'enfant jouait près de la citerne dans laquelle il s'était noyé. D'après de nouveaux renseignements, il résulte que c'est à l'imprudence de la bonne, jeune fille de 16 ans, qu'il faut attribuer l'accident.

Cette jeune fille a été arrêtée et conduite à Lille, sous l'inculpation d' homicide par imprudence.

Elle a comparu hier, devant le tribunal correctionnel qui l'a condamnée à un mois de prison.

Deux individus, emprisonnés, Guilbert et Caron, ayant subi leur peine, étaient à la veille de sortir de prison. Pour rendre service aux compagnons non libérés, nos gaillards acceptèrent diverses commissions pour les familles de ceux-ci. Ces commissions consistaient en un tricot à remettre aux parents d'une part; de l'autre, c'était un livre à déposer chez un ami.

Que firent nos deux drôles? L'un endossa le tricot voyant que l'hiver était venu, et tous deux vendirent le livre dont le produit servit à faire des libations de genièvre à la liberté qui venait de faire tomber leurs chaînes.

Mais cette manière d'agir ayant été découverte, nos deux escrocs furent réintégrés en prison.

Depuis quelques jours, certains journaux, dit le *Courrier de France*, essaient de faire quelque bruit autour d'une nouvelle éditée par un journal allemand de Francfort. Cette feuille annonçait que la Compagnie la *Continente* venait d'être déclarée en faillite.

Là-dessus, on est parti en guerre, et l'on a conclu que cette déconvenue prouvait une fois de plus le danger qu'il y avait pour nos compatriotes à s'assurer aux Compagnies américaines.

Il n'y a, à ces conclusions, qu'un tout petit défaut: c'est que le fait avancé par le journal allemand est complètement inexact.

La *Continente* n'a nullement été déclarée en faillite; la vérité est que, sur la plainte d'un actionnaire, le SURINTENDANT DES ASSURANCES de New-York a arrêté les opérations de cette Société, et qu'un sequestre a été nommé pour procéder à une liquidation si elle devenait nécessaire. Si nos confrères avaient fait comme nous, s'ils s'étaient donné la peine de lire les journaux spéciaux de New-York, ils auraient évité de verser le blâme sur les Compagnies américaines avec autant de légèreté.

D'ailleurs, le fait signalé est au contraire une preuve évidente de la surveillance et du contrôle sérieux pratiqués par le SURINTENDANT DES ASSURANCES.

On sait qu'en Amérique les lois en vigueur donnent au SURINTENDANT DES ASSURANCES un droit de contrôle incessant et de tous les instants sur toutes les Compagnies d'assurances sur la vie, et que ce droit est exercé avec la vigilance la plus rigoureuse. Toute Compagnie qui se trouve au-dessous de ses affaires est immédiatement arrêtée dans ses opérations; c'est là, on l'a vu, une garantie qui n'existe pas partout.

N'est-il pas préférable, à tous les points de vue, que l'Etat exerce sévèrement son droit d'arrêter immédiatement les opérations de toute Société qui périclite, plutôt que d'autoriser par faiblesse ou tolérance la continuation d'opérations qui ne peuvent amener que la ruine des intéressés?

L'affirmative ne fait pas doute. La *Continente* était une société de troisième ordre, et les affaires qu'elle a réalisées dans notre pays sont d'une importance tellement maigre, qu'il est à peu près inutile d'en parler.

Nous ajouterons enfin que, d'après les renseignements que nous avons recueillis dans les journaux arrivés par le dernier *paquet*, il est certain que

l'actif de la *Continente* couvrira son passif.

M. Jules Leloir, de Lille, vient d'être reçu le premier au concours pour l'externat des hôpitaux de Paris.

A compter du 1er janvier 1877, la Compagnie du chemin de fer du Nord réalisera, au profit des innombrables porteurs de ses titres, une mesure sollicitée depuis longtemps.

Les 97 gares ou stations les plus importantes de son réseau français seront organisées pour payer les dividendes des intérêts de ses actions et obligations.

Jusqu'à ce jour, les porteurs de titres étaient obligés ou de les expédier à la caisse centrale de Paris ou de faire le voyage pour les échéances ou de charger des banquiers de recevoir en leur lieu et place.

Presque toutes les Compagnies de chemins de fer, l'Orléans, le Lyon, l'Est, le Nord, sont aujourd'hui installées dans des conditions identiques. Il y a même des Compagnies, tels que le Lyon et l'Est, qui, dans leurs gares respectives, paient les coupons des titres des Compagnies voisines.

Les rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres, pour l'année 1877, revêtus des formalités prescrites, viennent d'être remis aux percepteurs chargés d'en faire le recouvrement dans les 35,980 communes de France.

Suivant l'article 8 de la loi du 14 août 1844, le délai de trois mois accordé aux contribuables pour les demandes qu'ils auraient à présenter en décharge, en réduction ou mutation de cotes, ne courra qu'à partir de la publication des rôles dans chaque commune.

Les demandes en dégrèvement pour vacances trimestrielles ou annuelles de maisons seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront, ou de trois six ou neuf mois de non-habitation. Lorsque la vacance continuera, la réclamation ne devra être faite qu'à l'expiration de l'année.

Ces diverses réclamations devront être adressées par les contribuables au préfet de leur département. Elles devront être accompagnées des avertissements ou extraits de rôles et de la quittance des douzièmes échus. Elles ne sont point d'ailleurs assujetties au droit de timbre lorsqu'elles ont une cote inférieure à 30 francs.

Pour la chronique locale, G. Baudelat

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE  
Audience du 15 décembre 1876  
— Dimanche vers 10 heures et demie du soir, à environ 300 mètres de distance de la ferme V..., sur le chemin d'Aubert à Herlies, un passant aperçut sur l'accotement de la route un ivrogne en train de caver sa bière. Mû par un sentiment d'humanité, le passant souleva l'ivrogne endormi, mais quelle ne fut pas sa surprise en voyant tomber de l'estomac de celui-ci trois poules qui avaient cessé de vivre.

— Edouard Lepoivre, journalier Wavrin, était le dormeur. Or, il arriva que le lendemain matin, un fermier voisin, s'étant aperçu qu'il manquait trois de ses volailles à son poulailler. La conclusion était claire, pour tout le monde, excepté pour Lepoivre qui, condamné en 1 mois de prison, ne se rappelle pas encore comment les méchantes poules se sont ainsi trouvées dans son estomac.

— Un filou de la dangereuse espèce, repris de justice, en résidence obligée à Montpellier, a été arrêté le 15 novembre à Lille en rupture de ban, et sous l'inculpation d'un acte de son cru qui mérite d'être rapporté, bien que ce ne soit pas une innovation dans l'espèce.

A ladite date, Jules Hippolyte (c'est son nom) se présente chez un négociant de la rue Royale et y fait une commande de 360 francs. Il ajoute qu'il a l'habitude d'acheter au comptant, et prie le négociant d'envoyer le ballot en son hôtel, où le prix lui en serait remboursé. Un commissionnaire porte le colis avec la facture acquittée et s'en retourne sans avoir rempli le but principal de sa course: toucher la facture. Jules Hippolyte s'empresse de faire argent de la marchandise, et le tour est joué.

L'instruction nous apprend qu'il avait tenté plusieurs jours auparavant de com-

mettre un escroquerie identique au préjudice de M. Marant, à qui il avait fait une commande de 420 francs. Mais ce dernier ne donna pas dans le panneau et le prévenu ne fut pas inquiété cette fois.

Il refuse absolument de faire connaître l'usage qu'il a fait de la marchandise dérobée au négociant de la rue Royale, et tâche d'expliquer l'argent trouvé sur lui en alléguant une partie de billard où il aurait gagné 100 francs.

5 ans de prison et 5 ans de surveillance de la haute police.

— Ch. Wittebolle, marchand de lait battu à Dettignies (Belgique), franchisait deux fois par jour la frontière franco-belge avec une marchandise contenant plus de 50 0/0 d'eau, qu'il débitait dans la rue des Longues Haies, à Roubaix. Le 22 novembre, le commissaire de police, ayant été averti qu'il se livrait à ce trafic très lucratif mais peu honnête, lui dressa procès-verbal et l'invita à le suivre dans son cabinet. Là, Ch. Wittebolle, qui a de singulières idées sur la moralité de nos fonctionnaires, déposa sur la table de l'agent judiciaire une somme de dix francs et allait se retirer en promettant de revenir avec un cadeau. Mais le commissaire de police ne vit dans cet acte qu'une tentative de corruption, et procéda à l'arrestation de Wittebolle. Le tribunal s'est chargé du cadeau et a infligé 2 mois de prison au corrupteur.

CAPELLE. — Voici un trait d'avarice qui mérite d'être signalé :  
Madame C... a chez elle son vieux père. Un jour, le vieillard se plaint d'une indisposition. On va lui acheter une médecine à Pont-à-Marcq, mais si amère que le bonhomme la repousse en déclarant qu'il aime mieux le mal que le remède. Cependant on ne peut laisser perdre une médecine qui coûte si cher. Madame C... qui fait cette réflexion, a bientôt pris son parti. Bien que jouissant d'une santé parfaite, elle prend la potion des mains du vieillard et l'avale avec un courage persistant. L'histoire n'en dit pas plus, mais on croit dans le voisinage que ce remède n'a pas été infructueux.

AVENNES. — On lit dans le *Hainaut*, dit l'*Echo de la Frontière* :  
Une nouvelle iniquité vient s'ajouter à toutes celles dont nous sommes chaque jour les impuissants spectateurs, mais aucune n'avait présenté jusqu'ici le caractère d'un plus écurant népotisme.

M. Fiévet, architecte départemental depuis plus de 34 ans, était chargé de la direction des travaux de la ville d'Avesnes. Son dévouement et son ancienneté viennent de recevoir leur récompense républicaine. Le conseil municipal le révoque pour le remplacer par M. F. Guillemin, frère du député plus ou moins radical du même nom. Nous n'avons à faire ni l'éloge de l'un, dont les états de services sont inscrits sur les murs de tous les édifices communaux de notre arrondissement ni la critique de l'autre que nous ne connaissons que par son inscription au livre des naissances de la ville d'Avesnes qu'il a quittée depuis de longues années, après d'infructueux débuts dans la carrière où il va reparaitre sous le patronage de la ville chef-lieu.

Cet acte est considérable, et M. le Maire d'Avesnes semble l'avoir lui-même reconnu, puisqu'il n'a osé en assumer la responsabilité exclusive. C'est ainsi que le Conseil municipal qui n'a pas à s'immiscer légalement dans le choix des agents communaux a été associé à la mesure arbitraire qui frappe M. Fiévet.

Un seul membre, M. Canquelin, a pris la parole pour protester. Deux autres, MM. Legrand et Clavon n'ont pas assisté à la séance. Tant mieux pour l'un ! Nous souhaitons aux deux autres plus de courage à l'avenir ?

— DÉCLARATION DE NAISSANCE du 15 décembre. Zoé Detry, rue du Fort 62. — Julie Vanoverbergh, rue de la Guinguette qu'on Dubamel 8. — Flore Vandenberghe, rue de l'Épée 14. — Hector Depret, Grande-Rue 229. — Blanche Derobert, rue de la Banque 2. — Aline Catala, rue du Gros-Saule 21. — René Lorthiois, rue du Beau-Chêne 18. — Léon Dolanoy, Grande-Rue 40. — Berthe Lemarié, Grande-Rue 92.

— DÉCLARATION DE DÉCÈS du 15 décembre. Jean-Baptiste Denève, 1 mois rue de la Banque-cour Dutilleul 2. — Julie Delmotte, 77 ans (journalier aux Petites-Sœurs). — Léon Dobart, 9 mois rue des Longues-Haies 238. — Emile Maschu, 1 mois au Cul-de-Four. — Emma Deschamps 57 ans sans profession rue de Lille 28.

comme le combat finissait, un de ses camarades, un beau jeune homme, — je le crois bien ! — était tombé à côté de lui, frappé d'une balle... Il n'avait en que la force de donner l'adresse de sa tante... Et ce brave homme n'avait pas voulu qu'il pût mourir sans recevoir la bénédiction de celle qu'il paraissait aimer si tendrement...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! poursuivait Nicolas en sanglotant. Quelle fatalité que j'aie été chargé de faire ce voyage !... Je ne suis pas étonné que M. Henri ait voulu se battre ce jour-là ! C'était le devoir de tout homme de cœur. Mais si je n'étais pas parti, j'aurais été avec lui dans les rangs, je me serais placé devant lui, et cette balle ne l'aurait pas atteint !... Que va dire la pauvre Gertrude, quand elle reviendra demain ?...

— Je suppose que vous avez vu madame de Varelles...  
— Depuis le 13 elle n'a pas reparu...  
— Comment, depuis le 13 elle n'est pas rentrée !... Mais alors mon bon Nicolas, tout espoir n'est pas perdu ! Voyons, réfléchissez un peu ! Si madame de Varelles ne fut arrivée auprès de son neveu que pour le voir mourir dans ses bras, vous l'auriez retrouvée chez elle aujourd'hui. Ou voulez-vous qu'elle fût allée ? Après une aussi cruelle épreuve, qui donc mieux que vous et la bonne Gertrude auriez pu essayer de la consoler ? Puisqu'elle n'est pas rentrée, c'est évidemment que M. Henri n'est pas mort de sa blessure. Comme une mère, elle est restée auprès de lui pour le soigner...

— Possible !... murmura Nicolas, en joignant les mains. Seulement dans ce grand Paris, comment le retrouver ce pauvre cher enfant ? N'est-ce pas auprès de lui que nous devrions être, nous aussi, Gertrude et moi ?

— Attendez !... reprit M. Saubert. Il appela un des jeunes gens, lui dit le nom de guerre qu'avait pris Henri de Varelles, lui donna quelques instructions à voix basse ; puis revenant auprès de Nicolas...  
— Dans deux heures probablement, lui dit-il, nous saurons où est le cher blessé.

Au bout de deux heures, en effet, le jeune homme était revenu pour faire connaître le résultat de ses recherches.  
— Bonne nouvelle s'écria, M. Saubert. Nous savons maintenant où est M. Henri ! Et de plus je puis vous dire que sa blessure ne présente aucun caractère inquiétant !... C'est à notre ambulance de la rue de l'Épée-de-Bois qu'il a été transporté, au n° 10. Allez-y et dites à madame de Varelles que j'irai moi-même, cette nuit, des qu'il me sera possible de m'absenter. Je vous dirai là ce que je me serai décidé à faire demain. Nous avons à sauver madame de Kergoson et sa fille, et à la rigueur nous pourrions les sauver, en les conduisant dans un autre asile ; mais n'oubliez pas que nous avons aussi à chasser cet infâme imposteur. Déjà même j'ai entrepris le parti que nous allons pouvoir tirer de ce nouveau malheur ; et j'espère que, Dieu aidant, je ferai arriver le bonheur auprès de qui l'a si bien mérité...

— Eh bien, que vous a-t-elle dit ?  
— Que le 13, un homme tout noir de poudre était présenté d'un air effaré, demandant à parler sur-le-champ à la femme Loumier. — Madame l'abbesse, vous le savez. — Il a raconté à la concierge que devant l'Eglise de Saint-Roch,

Henri Chotteau, 42 ans chauffeur Hôtel-Dieu. — Emmanuel Vasseuil, 28 ans infirmier Hôtel-Dieu. — François Daulmérie, 58 ans, emballleur rue de Sébastopol 25. — Espérance Carrette, 6 jours rue Archimède 72.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS  
Les amis et connaissances de la famille PARENT-DHELEMMÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI PARENT, décédé à Watteles, le 16 décembre 1876, dans sa 57<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à son convoi et service solennel qui auront lieu le mardi 19 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Watteles. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de Watteles.

Les amis et connaissances de la famille CORDONNIER-MORVAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-HENRI CORDONNIER, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1876, dans sa 64<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 18 décembre 1876, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 10 heures, et au service funèbre solennel qui aura lieu le mardi 19 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Lannoy, à Roubaix.

Un obituaire anniversaire sera célébré en l'église de Peres, à Roubaix, le lundi 18 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame CLÉMENTINE GAREMNYCK, épouse de Monsieur HENRI VERRCHOORE, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1875, dans sa 47<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille TIEDEMANN-DE FISCHER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame ÉMILIE-ANNOUËTE FISCHER, épouse de Monsieur ROBERT TIEDEMANN, directeur de la succursale du Crédit du Nord, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1876, dans sa 57<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au service et convoi funèbres qui auront lieu le lundi 18 courant, à 10 heures et demie.

La cérémonie religieuse sera célébrée selon le rite de l'Église Réformée de France. — La réunion à la maison mortuaire, rue de Lille, 281.

AVIS IMPORTANT  
Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement :  
La *Gazette de Tourcoing* et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans  
La *Gazette de Tourcoing* ou dans la *Vraie France*, de Lille.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Robouze. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Le cabinet de M. ROBERT, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Depuis plusieurs soirs, vient s'installer sur la place de l'Hôtel-de-Ville un chanteur qui dit avec beaucoup de goût des chansons éditées par la muse populaire. Aussi, chaque fois qu'il fait vibrer les cordes de sa guitare, voit-on se former autour de lui un cercle pressé d'auditeurs qui écoutent avec beaucoup d'attention, et souvent un milieu d'applaudissements discrets le chaussonnier de nos modernes poètes. 12660

Faits Divers  
FRÉMISSER CUISINIÈRE ! — Saviez-vous que la cuisine peut conduire à la folie ? Le docteur Moreau (de Tours) le prétendait en 1869, il avait appelé l'attention publique sur les désordres cérébraux dus à l'action lente et répétée de la vapeur du charbon (oxyde de carbone), désordres qu'il désigne sous le nom de *folie des cuisinières*. Il voudrait mieux dire *folie des*

cuisinières, car cette maladie s'observe principalement, sinon exclusivement chez les femmes : vertiges, éblouissements, oppression, syncope, hallucinations de la vue et de l'ouïe, conceptions délirantes; tels sont les principaux symptômes de cette maladie.

Le docteur Paul Moreau continue aujourd'hui les recherches commencées par son père, à la Salpêtrière et, parmi les résultats de son travail, il en est un des plus inattendus. Il attribue le délire inspiré et les paroles délirantes de la pythoïse de Delphes à ce qu'elle rendait ses oracles dans le voisinage d'une grotte où l'analyse a révélé dans l'atmosphère la présence du gaz acide carbonique, d'oxyde de carbone et de gaz sulfureux. Elle était donc tout simplement sous l'influence de la forte des ténisiers. O décadence des dieux !

D'après l'ouvrage statistique de Behm et Wagner, la population entière du globe compterait aujourd'hui 1,423,917,008 habitants, distribués sur une surface de 51,340,809 milles carrés, ce qui donne une moyenne de 28 habitants par mille carré. En Europe cette moyenne est de 82 habitants par mille carré.

Voici le chiffre des Habitants dans les cinq parties du monde :  
L'Europe, 309,178,300; l'Asie, 834 millions 548,500; l'Afrique, 199,921,600; l'Australie et la Polynésie, 4,748,600; l'Amérique, 85,519,600.

En Europe, la Russie contient 71 millions 730,980 habitants; l'Empire d'Allemagne, 42,232,242; l'Autro-Hongrie, 37 millions 700,000; la France, 36,102,921; et la Grande-Bretagne, 33,450,000.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL  
Présidence de M. de la Roche, vice-président  
Audience du 14 décembre  
CRIS SÉDITIEUX PROPRES À SA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

On se souvient d'un incident qui a troublé un instant la séance de la Chambre des députés de samedi 9 décembre dernier. Pendant qu'un orateur occupait la tribune, un homme placé dans l'enceinte réservée au public a tout d'un coup poussé le cri de « Vive Napoléon IV ! »

M. le président a fait aussitôt évacuer la tribune d'où le clamour était parti et le perturbateur a été mis en état d'arrestation. Il comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel sous la prévention de cris séditieux.

Les dépositions et l'interrogatoire font connaître les détails de ce petit incident. Bodereau (Victor), traité « neuf ans, employé à la Chambre des députés, à Versailles : Le 9 de ce mois, Jobert, que je n'avais jamais vu, se trouvait à la tribune n° 1, Chambre des députés, et je tais de service dans cette même tribune. Pendant que M. le député Méniér parlait, il s'est levé et a crié : « Vive la France ! vive Napoléon IV ! » M. le président a ordonné de faire évacuer la tribune ; Jobert a reconnu que c'était lui qui avait crié ; il a été conduit dans les bureaux des journalistes.

Deux autres employés de la Chambre des députés, les employés Frédéric de Bétel, fondés des dépositions identiques à celle du témoin Bodereau.

M. le président interroge le prévenu. Jean-Nicolas Jobert, âgé de 42 ans, né à Firming (Meurthe), le 24 août 1834, ancien sous-officier de la garde impériale, propriétaire, demeurant à Paris, passage Jobert, 1, à Montmartre.

Le 9 décembre courant, j'ai réussi à prendre place dans une tribune de la Chambre des députés; j'ai d'abord écouté la discussion qui avait lieu, mais voyant ce qui se passait et pensant à l'Alsace-Lorraine dont je suis originaire, j'ai prononcé les cris qui m'ont été reprochés.

Je reconnais que j'ai eu tort de me laisser aller à faire une semblable manifestation. Je suis un ancien sous-officier de la garde impériale; je ne puis oublier que l'empereur Napoléon III, après avoir été acclamé par sept millions de suffrages, a rendu la France heureuse pendant dix-neuf ans.

M. le président. — Voulez-vous borner à vous défendre et abstenez-vous de ces considérations politiques.  
Le prévenu. — Je me contente d'exprimer de nouveau mes regrets à la justice.

M. le substitut requiert l'application de la loi.  
M. Bouchotte présente la défense de Jobert.

Le tribunal par application des articles 8 de la loi du 25 mars 1832 et 5 parag. 7 de la loi du 29 décembre 1875, condamne Jobert à la peine de six jours d'emprisonnement et de 16 francs d'amende.

Germain, les Tourné, tous nos amis seront prévenus... Je me charge également de voir madame de Gérardan, de lui dessiller les yeux et de m'assurer son concours pour le moment décisif.

XXVIII  
Afin de mettre leurs blessés à l'abri de toute perquisition, les sectionnaires avaient eu bien soin de s'établir d'ambulances que dans des quartiers complètement en dehors du théâtre de la lutte.

A cet égard, l'ambulance de la rue de l'Épée-de-Bois se trouvait dans les meilleures conditions. Mais, pour l'exécution du plan que venait d'adopter M. Saubert, il était indispensable qu'Henri de Varelles fût dans une chambre à part. Aussi s'était-il pressé de le faire transporter pendant la nuit dans une maison voisine dont il connaissait le propriétaire.

Il pouvait être quatre heures du soir. On avait soigneusement fermé les volets, et la chambre n'était éclairée que par une lampe posée sur un guéridon.

Henri n'avait pas encore repris connaissance, mais le poils et la respiration étaient déjà beaucoup plus réguliers. Le médecin avait constaté, quelques moments auparavant, d'excellents symptômes permettant d'espérer une prompt guérison.

Mme Louise de Varelles venait de sortir. M. Saubert s'était entendu avec le médecin pour qu'il lui fut ordonné de prendre quelques instants de repos. Elle avait laissé sur le guéridon le bas qu'elle était en train de tricoter, ainsi

Feuilleton du *Journal de Roubaix*  
DU 18 DÉCEMBRE 1876.

— 30 —

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

XXVII  
(Suite)

— Absolument aucun !... Je ne pourrais vous dire tout ce que j'ai tenté pour arrêter l'impétuosité de ce misérable ! J'ai fait valoir les terribles angoisses que devait causer à madame la marquise la lutte de ces jours derniers ; j'ai parlé des souvenirs cruels que ne pouvait manquer de réveiller en elle le triomphe des gens de la Convention ; et comme si cette union sacrilège eût dû faire mon bonheur, je l'ai conjuré d'attendre que madame la marquise fût plus calme !... Enfin à force de duplicité, — oui, de duplicité ! que le bon Dieu me le pardonne, en considération de ce qu'il y a vu au fond de mon âme ! — j'étais parvenu à gagner madame la baronne elle-même à ma manière de voir !... Mais maintenant plus de nouveau récit à espérer !

Ce matin, l'infâme jongleur est venu communiquer à madame la baronne la réponse que lui avait adressée madame la marquise... J'étais là. Il avait su faire arriver à ses yeux des larmes démontées qui, vous le pensez bien, ont dû centuplier l'engouement de la chère dame !...

« On ne voyait que trop, a-t-il dit d'un air indigné, que les excrables instigateurs du terrorisme allaient l'emporter du nouveau... Il ne pouvait se résoudre à laisser un seul instant de plus deux personnes si chères sous la menace d'aussi terribles dangers... Il a parlé d'un mariage immédiat !... Il était impatient d'avoir acquis le droit de les sauver, de les arracher aux nouvelles convulsions de ce malheureux pays, de les emmener en Angleterre, de leur rendre leur rang, de les faire jouir de sa fortune... »

« Je plétinais de colère, j'enrageais de voir l'entendissement de madame de Gérardan, de ne pouvoir lui dire quel homme elle avait devant elle !... Je pressentais ce qui allait arriver... Elle a passé une partie de la journée avec madame la marquise, et bien certainement c'est encore pour chanter les louanges de ce maître farouche !... Or, je vous le demande, quel malheur et quelle honte, si madame la marquise se laisse entraîner !... Et, d'un autre côté, si elle dit non, comment sauver mes pauvres maîtresses ?... C'est à ne rendre fou !... »

— Ne désespérez pas si vite, mon bon Germain ! lui dit M. Saubert. Depuis le 13, j'ai su prévoir le cas où Nicolas ne pourrait parvenir à rentrer dans Paris ; et, malgré l'extrême importance qu'aurait dans cette occasion son intervention personnelle, je puis vous garantir que vos maîtresses n'en seront pas moins sauvées. Il y aura même pour votre Branville un quart d'heure dont je le déléguerais bien à jamais perdre le souvenir !... Demain,

vous connaîtrez le rôle que j'aurai choisi pour vous...

A peine Germain était-il sorti qu'on frappa de nouveau, et M. Saubert prit encore la précaution d'aller ouvrir lui-même.

Cette fois, c'était Nicolas qui arrivait. — Parbleu ! dit M. Saubert en lui prenant la main, voilà ce qui s'appelle de l'à propos !... C'est demain soir que le Branville fait sa demande... Germain sort d'ici. Il était venu pour m'en avertir... Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, a dû se réunir aujourd'hui mardi 12 décembre, à neuf heures et demie du matin, au ministère de la rue Saint-Dominique, à Paris, pour discuter l'importante question des admissions temporaires.

Le pauvre Nicolas pouvait à peine se soutenir. Il fondait en larmes. — Au nom du ciel ! qu'avez-vous ? demanda M. Saubert.

— Monsieur Henri, balbutia Nicolas, ce cher enfant est mort !...  
— Mort ! comment le savez-vous ? Qu'en avez-vous dit ?

— La concierge de la rue Culture-Sainte-Catherine... Elle est devenue pâle comme un linge, la pauvre femme ! en me voyant...